

Le TPIR accepte le rapport Bruguière comme pièce à conviction, et un officier français témoigne

Stéphanie Maupas

Le Monde, 7 décembre 2006

Les juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) ont accepté le rapport du juge anti-terroriste français Jean-Louis Bruguière comme pièce à conviction dans le procès de quatre anciens officiers supérieurs des Forces armées rwandaises (FAR) accusés de génocide. Les magistrats ont estimé, lundi 4 décembre, que le document pourrait être « utile » pour comprendre le « contexte ».

Le 23 novembre, le juge Bruguière a émis neuf mandats d'arrêt à l'encontre d'officiers supérieurs de l'Armée patriotique rwandaise (APR). Il a recommandé des poursuites contre le président rwandais, Paul Kagamé, dont les forces, engagées dans une guerre contre Kigali depuis 1990, s'étaient emparées de la capitale en juillet 1994, mettant fin au génocide survenu suite à l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana.

A Arusha, le rapport du juge a entraîné une passe d'armes par témoignages interposés entre les deux anciens responsables de la Mission des Nations unies au Rwanda (Minuar). Lundi, le colonel belge Luc Marchal appuyait les conclusions du juge Bruguière. Mercredi, au cours d'un autre procès, le général canadien Roméo Dallaire se distanciat du colonel Marchal, son adjoint à l'époque.

Il a aussi été question du rapport Bruguière lors du témoignage du colonel français Grégoire de Saint-Quentin. L'officier, détaché auprès du bataillon parachutiste commando des FAR entre avril 1992 et le 7 avril 1994, a témoigné à huis clos le 1er décembre, par vidéoconférence depuis La Haye, et en présence de trois représentants de l'Etat français. Mais, selon les conditions posées par Paris pour des raisons de « sécurité nationale », le champ des questions était

limité.

MESSAGE INTERCEPTÉ

Grégoire de Saint-Quentin témoignait en faveur de l'ancien chef des paras commando, le major Aloys Ntabakuze. Accusé de génocide, ce dernier comparait au côté de Théoneste Bagosora, ancien chef de cabinet du ministère de la défense, considéré comme le « cerveau du génocide », du colonel Anatole Nseniyumva et de Gratien Kabiligi, ex-chef des opérations militaires.

L'officier français s'était rendu sur le site de l'attentat à plusieurs reprises entre le 6 et le 9 avril, pour retrouver les corps des trois pilotes français. Confirmant sa déposition devant le juge français, il est revenu sur le message que lui aurait montré le major Ntabakuze, dans lequel le haut commandement du Front patriotique rwandais (FPR), de Paul Kagamé, annonçait le succès du renforcement de l'escadron, au lendemain de la mort du président rwandais. « *Nous nous sommes entretenus sur les raisons de l'attentat et il m'a dit qu'il était certain que c'était un attentat du FPR. A l'appui de ces paroles, il m'a montré ce cahier* » sur lequel « *le message avait été retranscrit de façon manuscrite par l'opérateur qui avait intercepté le message* », a expliqué le témoin. « *Vous est-il jamais venu à l'esprit qu'il y avait peut-être une raison pour qu'il vous dise, vous qui étiez un officier français, que c'était le FPR qui avait abattu l'avion présidentiel et qu'il vous montre un message (...) pour appuyer cette idée ?* » a demandé le procureur. « *Toutes les options sont possibles* », a simplement répondu le témoin.

Trois autres officiers français, responsables du dispositif de l'opération « *Turquoise* », pourraient témoigner dans ce même procès, cette fois en faveur de Gratién Kabiligi.